

Commune de

Prestataire technique pour la collectivité :

Service d'Assistance Technique
à l'Assainissement Autonome



**Demande d'autorisation pour l'installation
d'un dispositif d'Assainissement Individuel**

Conseil Départemental de l'Ain
Direction générale adjointe de l'aménagement
du territoire, de l'économie et de l'environnement
45. avenue Alsace Lorraine
CS 10114
01003 BOURG-EN-BRESSE Cédex
tél : 04-37-62-18-00
fax : 04-37-62-18-19
Email : sataa@ain.fr

**A retourner à la Mairie ou
à la Communauté de communes (selon le cas)**

Dossier transmis au SATAA pour avis le :

date de réception du dossier :

❖ **Demandeur :** Nom Prénom.....
Adresse Téléphone.....

❖ **Installateur :** Nom Téléphone.....
Adresse

❖ **Locaux à desservir :**

- Nature des locaux desservis :
 Maison individuelle
 Activité commerciale
 Autre (préciser) : Nombre d'usagers :.....
- Résidence locative
 Résidence principale
 Résidence secondaire

- L'installation se fait dans le cadre :
 d'une construction neuve
 de l'aménagement d'une construction existante (*avec permis de construire*)
 d'une construction existante (*sans permis de construire*)
- Importance de l'installation :
Nombre de logements :
Nombre de pièces principales : dont : chambre(s)
Superficie de l'habitation en m² :

❖ **Terrain :** Nom du propriétaire
Adresse du terrain
Surface en m² :
Références cadastrales (section et n° parcelle) :

IMPORTANT

❖ **Plans :** Joindre un plan de masse sur lequel figureront l'implantation et les dimensions de la filière à mettre en place.

ÉTUDE SOMMAIRE du SOL et de sa PERMÉABILITÉ

Attention, seule une filière adaptée à votre situation donnera des résultats satisfaisants

- Le zonage d'assainissement, document de référence, est consultable en mairie.
- La totalité du dispositif doit être implantée à plus de 35 mètres des captages d'eau utilisée à la consommation humaine.
- Le système à mettre en place dépend de l'aptitude du sol à assurer l'évacuation et l'épuration des eaux.

Pour connaître les possibilités d'un sol à absorber l'eau de façon permanente et sans risque de pollution des nappes souterraines, il est indispensable de l'étudier. Pour cela, il est souhaitable de réaliser une excavation d'une profondeur d'au moins 1,50 m à l'implantation projetée du dispositif.

• Observations :

- ✓ Nature du sol : Terre végétale Sable Argile Roche Autre :
- ✓ Présence d'eau Oui Non
- ✓ Présence de rocher Oui Non
- ✓ Pente du terrain :% ou mm/m

EUDE DES EFFLUENTS

Descriptif à réaliser pour les locaux à activité commerciale.

- Estimation de la consommation
 - ✓ Volume d'eau consommé.....

DISPOSITIFS DE TRAITEMENT

*Toutes les filières suivantes doivent être validées par le Ministère, puis publiées au Journal Officiel
Pour les dispositifs motorisés, l'établissement d'un contrat d'entretien annuel est vivement recommandé.*

- Microstations à culture libre fixée
Marque :
n° d'agrément :
Capacité.....EH

- Filtre compact à massif de Laine de roche Zéolithe Copeaux de coco
Marque :
N° d'agrément :
Capacité.....EH

- Filtre planté :
Une étude de filière sera demandée.
Volume de la fosse toutes eaux : m³
Surface 1^{er} étage en m² :
Surface 2^{ème} étage en m² :

- Toilettes sèches
 Traitement des eaux ménagères :

- Fosse d'accumulation
Volume de la fosse en m³ :
Si l'option des toilettes sèches est retenue, le traitement des eaux ménagères est à renseigner par un dispositif traditionnel.

DISPOSITIFS TRADITIONNELS :

Les eaux de pluie ne sont pas admises dans le dispositif.

- **Le prétraitement** s'effectue dans une fosse qui reçoit toutes les eaux usées de l'habitation.

Fosse toutes eaux : Volume en m³ :

- **Une ventilation** complète permet d'éviter la corrosion et les problèmes de mauvaises odeurs.

Ventilation primaire : prolongation au toit de la colonne de chute des eaux usées

ET **Ventilation secondaire** : extraction des gaz assurée par une canalisation prolongée au dessus du faîte du toit et équipée d'un extracteur statique ou éolien Diamètre en mm :

- **Un traitement par le sol**

1. Les dispositifs avec dispersion dans le sol :

Epanchage souterrain Longueur totale des tranchées en m :

Epaisseur de gravier en m :

Lit d'épandage Surface en m² :

Epaisseur de gravier en m :

Filtre à sable vertical non drainé Longueur en m : Largeur en m :

Le sable utilisé doit être siliceux et lavé

Epaisseur du sable en m :

de gravier en m :

2. Les dispositifs avec rejet dans le milieu superficiel :

Filtre à sable drainé Longueur en m : Largeur en m :

Le sable utilisé doit être siliceux et lavé

Epaisseur du sable en m :

de gravier en m :

REJET SUPERFICIEL

- Le rejet superficiel des effluents épurés est évacué dans :

une canalisation d'eaux pluviales

un cours d'eau

un fossé

autre, préciser :

Puits d'infiltration

Dimensions :

Ce système doit être précédé obligatoirement d'un épanchage en sol reconstitué.

Une étude hydrogéotechnique sera fournie pour le puits d'infiltration soumis à autorisation communale.

ENGAGEMENT du DEMANDEUR

Je soussigné (e) :..... m'engage à :

- Respecter les règles techniques de réalisation du système présenté dans ce document,
- Adresser la déclaration d'achèvement des travaux à M. le Maire, en vue de la vérification technique **au moins 15 jours avant le remblaiement des ouvrages.**
- Assurer le bon fonctionnement de mon installation en respectant les règles d'utilisation et d'entretien.
- Laisser le libre accès des tampons de visite lors des prochaines visites de contrôle de bon fonctionnement

Fait à, le.....

Signature du propriétaire

AVIS DU MAIRE OU DU PRESIDENT :

à compléter après l'avis du SATAA

- Avis Favorable
 Défavorable
 Réservé

- Motifs et observations :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la visualisation de l'assainissement autonome. Les destinataires des données sont le directeur de l'environnement et le responsable du SATAA du Conseil général de l'Ain. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au sataa@ain.fr